



COMMUNE
DE
SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Jonzac

Saint-Martial de Vitaterne

Bulletin municipal



JUIN 2022

EDITO

Déjà la première moitié de 2022 s'est écoulée. Nous pensions être enfin libérés de la Covid, il semblerait que ce ne soit pas tout à fait le cas. Les mesures d'hygiène s'imposent plus que jamais pour le bien de tous et surtout ne pas revenir au port du masque obligatoire. L'offensive militaire en Ukraine, outre l'horreur qu'elle suscite, nous rappelle la fragilité de l'être humain. Nous avons hissé le drapeau ukrainien et voté une subvention de solidarité au peuple agressé.

Pour revenir à la vie de notre commune, faisons le point sur les travaux et projets en cours.

L'agrandissement de l'atelier municipal a été réalisé avec une subvention de 40%.

Rénovation de la salle des mariages : les artisans ont été retenus, les travaux vont débiter prochainement avec une subvention de 40%.

Toutes les conventions ont été approuvées et signées pour les différentes études avant travaux :

- pour l'aménagement de la Rue Augenaud
- pour les enfouissements de réseaux Rue Maingaud et Rue du Vert galant
- pour la création d'une voirie le long de l'arboretum pour désenclaver un terrain communal
- pour l'aménagement de la Rue Maine Forget

Deux terrains communaux sont à vendre et nous avons dû faire réaliser des études de sol.

Enfin le projet de rénovation de la salle des fêtes suit son cours, il est cependant à souhaiter que les prix des matériaux ne s'envolent pas trop !

Le Conseil a voté les subventions habituelles au profit des associations communales.

Félicitations à tous les bénévoles des associations communales et notamment au Comité des fêtes qui a bien tiré son épingle du jeu pour l'organisation de la désormais célèbre brocante de l'Ascension, tout cela dans une ambiance conviviale et solidaire.

Bonnes vacances à tous !

Joël CHAUSSEREAU



de la mairie

☎, 📠, répondeur : 05 46 48 36 72

Mail : mairie.stmartialdevitaterne@wanadoo.fr

Site : www.st-martial-de-vitaterne.fr

**(Si vous voulez diffuser ou partager des informations sur le site,
vous pouvez nous les envoyer)**



Ouverture de la mairie :

Lundi après-midi 🕒 13H30 - 17H30

Jeudi 🕒 9H - 12H

🕒 13H30 - 17H30

Permanences du maire :

Lundi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

Jeudi après-midi 🕒 14H00 - 17H30

☞ En raison de contraintes personnelles, professionnelles...il vous est rappelé qu'il peut être convenu d'un rendez-vous en dehors des plages horaires listées ci-dessus.

☞ Si vous souhaitez recevoir les alertes diffusées par la mairie (alertes météo, vague de cambriolages, vigilances, informations...) merci de nous envoyer votre adresse mail*, nous l'ajouterons à notre liste d'envoi.

*Conformément au Règlement Général de Protection des Données, les données collectées ne seront pas diffusées pour d'autres usages et vous pourrez à tout moment demander la suppression de votre adresse mail.

TARIFS LOCATION 2022 DE LA SALLE DES FÊTES

	ADMINISTRÉS	AUTRES USAGERS
SALLE	TARIF ÉTÉ	
Occupations diverses 2H.	32,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	64,00 €	
1 jour	93,00 €	121,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
SALLE	TARIF HIVER	
Occupations diverses 2H.	49,00 €	
Occupations diverses 1/2 journée	97,00 €	
1 jour	147,00 €	177,00 €
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	26,00 €
OPTIONS		
Cuisine : 1 jour	50,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	40,00 €	
Lave-vaisselle : 1 jour	26,00 €	
<i>par jour supplémentaire</i>	13,00 €	

Caution : 400€

CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Le traitement des demandes de carte d'identité est dématérialisé et seules les mairies équipées de dispositifs de recueil sont, désormais, habilitées à recevoir les dossiers pour les saisir sous forme numérisée.

Les dossiers sont traités au Bureau de la Police Municipale de Jonzac.

Sur rendez-vous (05 46 48 54 35) le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

le vendredi et le samedi de 8h30 à 12h

La pré-demande peut être remplie en ligne sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>

CARTES ANTILLES

Carte jeune bleue : Gratuité du lagon, uniquement pendant l'année scolaire pour les enfants de 3 ans à 16 ans

Carte adultes : tarifs préférentiels pour les résidents de la Communauté de Communes, valable 1 an.

5€ l'entrée à l'Espace Détente du lundi au vendredi 10h30-20h, hors week-ends, jours fériés et vacances scolaires.



Pour toute demande de carte, merci de vous présenter en mairie avec une photo par personne et un justificatif de domicile.

PERSONNES ISOLÉES

Les personnes âgées, seules, isolées, sont invitées à se faire inscrire sur le registre de la Mairie, afin de pouvoir bénéficier de soutien si besoin et de visites régulières.

ELAGAGE DES ARBRES DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le Maire peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

L'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux ainsi que pour les voies communales.

FRELONS ASIATIQUES

La destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge financièrement par le SIVOM de Jonzac. Merci de contacter la Mairie pour signaler les nids.

URBANISME

Nous vous rappelons que vous devez déposer un permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour toutes les constructions envisagées : maison, garage, abri de jardin, piscine, murette, modification de façades, etc.

Renseignez-vous en mairie ou sur service-public.fr

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est consultable en mairie et sur notre site internet.

La municipalité participe aux travaux initiés par la Communauté de Communes concernant l'adaptation du PLU au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

PANNEAU POCKET

Nous vous rappelons l'intérêt de télécharger l'application Panneau Pocket pour suivre la vie de la commune (manifestations, réunions de conseil, etc.)

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET

- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerta les habitants

Disponible gratuitement sur

ENTRETIEN DES TERRAINS SITUÉS À L'INTÉRIEUR D'UNE ZONE D'HABITATION

Le maire doit faire respecter l'obligation d'entretien et la sécurisation des terrains privés dès lors qu'il existe un risque pour le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques.

La commune peut mettre en demeure les propriétaires d'entretenir des terrains non bâtis ou une partie de terrain non bâtie (article L 2213-25 du CGCT).

Si les travaux prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire.

INTERDICTION DE BRULAGE DES DECHETS VERTS

Un arrêté préfectoral de décembre 2020 a apporté des modifications à la réglementation de l'usage du feu en vue de prévenir les incendies de forêts.

L'article 9 indique que **le brûlage à l'air libre** ou à l'aide d'incinérateurs individuels **de déchets** produits par les particuliers, les professionnels et les collectivités locales, **est INTERDIT toute l'année** sur l'ensemble du département.

Les déchets concernés sont : déchets ménagers, déchets verts, déchets verts forestiers, déchets verts agricoles, déchets industriels et artisanaux, plastiques, caoutchouc, bois traités, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et dérivés...)

Donc, les déchets issus de la tonte de gazon, de la taille de haies ou d'arbustes, des opérations d'élagage, d'abattage, de débroussaillage, du ramassage des feuilles et aiguilles mortes, ne doivent plus être brûlés et le maire ne peut plus délivrer d'autorisation.

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie ou recyclés (compostage).

Les dérogations sont maintenant autorisées uniquement pour les exploitants agricoles ou forestiers et à titre exceptionnel.

BRUITS DE VOISINAGE

Dans un souci de bienveillance envers vos voisins, nous vous demandons de respecter la tranquillité de chacun et de limiter autant que possible les bruits de tondeuse ou de débroussailleuse le dimanche.

Il n'existe pas encore d'arrêté municipal pour interdire de tondre, le mieux est encore de s'entendre et d'éviter autant que possible ces utilisations.



TRI SELECTIF

Tous les emballages se trient

Trions +FORT



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



À trier dans mon sac jaune et le déposer dans le bac sélectif !



Tous les flacons et bouteilles en plastique



Tous les emballages en carton et briques



Tous les papiers



Tous les emballages en métal

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE,



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets et tous les films



Tous les pots et boîtes

NOUVEAUTÉS !

JE TRIE TOUTS LES PETITS EMBALLAGES ACIERS ET ALUS,



tous les blisters de médicament et les tubes en aluminium vides



toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coffres et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type ondolet, portions de fromage)



tous les sachets et capsules de café / thé et les pochettes de compte



tous les bouchons à vis, les collerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vidés avant de les jeter !

LES SACS JAUNES SONT À RETIRER DANS VOTRE MAIRIE OU DANS LES DÉCHÈTERIES DE LA HAUTE-SAINTONGE



TOUS LES EMBALLAGES NI COMPACTÉS, NI IMBRIQUÉS



SÉPARER LES OPERCULES DES EMBALLAGES



CONSERVER LES BOUCHONS VISSÉS SUR LES BOUTEILLES



PAS BESOIN DE LAVER LES EMBALLAGES, il suffit juste qu'ils soient bien vidés !

WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/DECHETS



TEXTILES

Vêtements

Chaussures

Linge de maison

Propres et secs même usés
Chaussures par paire
(les attacher entre elle dans
un sac bien fermé)



POINT
RECYCLAGE

DECHETS BIODEGRADABLES (Fermentescibles)



Epluchures de fruits et
de légumes

Restes de repas

Coquilles d'œufs

Marc de café et sachets de thé

Déchets de jardin
en petite quantité (Feuilles et
fleurs mortes, tonte, taille)

Cendres froides

Sciures

Adressez-vous à la CDC de
Haute-Saintonge



COMPOSTAGE

Apportez en déchèterie tout ce que vous ne pouvez pas mettre dans les sacs d'ordures ménagères, sacs jaunes ou bornes à verres.

→ Ferrailles, métaux, cartons pliés, déchets verts, huiles de vidange, huiles de friture, piles, batteries, néons, ampoules, appareils électriques et électroniques, électroménager, bois, gravats, meubles, textiles, déchets toxiques...

Déchèterie d'ARTHENAC (05 46 49 79 90)

Ouverte Lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Déchèterie de GUITINIERES (05 46 48 32 81)

Ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

LES POUBELLES : PAS TROP LOIN, PAS TROP PRÈS...ET SURTOUT DISCRÈTES !

Le positionnement des lieux de collecte des ordures ménagères est un sujet sensible, et nous le comprenons parfaitement. Rappelons que la question de la fréquence des enlèvements relève de la responsabilité de la Communauté de communes (CDCHS).

Bien sûr l'équipe municipale s'attache à faire en sorte qu'elle soit adaptée à nos besoins. Notre rôle principal consiste à répartir au mieux les points de collecte sur le territoire communal. Ceux-ci doivent se situer sur le domaine public sauf autorisation expresse d'un propriétaire pour un positionnement sur un terrain privé. C'est pour ce motif que nous avons dû déplacer le point de collecte du Brandard. A l'inverse, c'est ce qui a permis d'installer de façon plus harmonieuse un point de collecte au Chêne Vert. Il s'agit en effet d'intégrer au mieux les points de collecte dans l'environnement immédiat.

N'hésitez pas à signaler en mairie les dysfonctionnements constatés... Nous nous rapprocherons de vous pour rechercher des solutions.

Mais n'oublions pas qu'un bon tri, tout comme le déplacement à la déchèterie, permettent d'éviter des poubelles trop ou mal remplies.



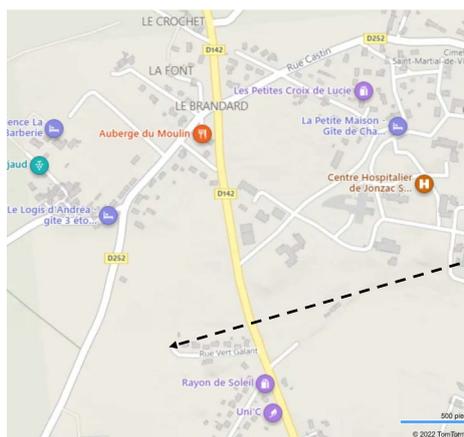
Depuis le 20 juin 2022, **le badge est maintenant obligatoire pour accéder aux déchetteries.**

Pensez à demander votre badge d'accès gratuit si ce n'est pas encore fait !

Le formulaire est disponible sur le site de la CDCHS ou en mairie.

La colonne pour le verre a été déplacée près du château d'eau pour éviter les éclats de verre près de la salle des fêtes.

Nous vous rappelons qu'une autre colonne est à votre disposition Place du Vert galant (près du nouveau rond-point de Leclerc).



Séances du Conseil Municipal

Comptes-rendus sommaires

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme SAÏDANI Tafathe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne – M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2021 : adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEER

Le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de modification des statuts.

Schéma communal DECI

Le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie, qui a été établi par la Communauté des Communes et le SDIS. Ce schéma est la déclinaison à l'échelle communale du règlement départemental de DECI. C'est un outil de gestion et d'anticipation qui permet d'optimiser les points d'eau existants et de définir les besoins.

Le schéma présente l'état de l'existant, les carences constatées et les priorités d'équipement.

Le tableau de synthèse présente deux projets de points d'eau incendie à prioriser. Il y a une convention à passer avec M. Boulle au lieu-dit Chez Massias pour pouvoir puiser de l'eau dans ses bâches incendie au besoin. Un poteau incendie est à installer sur le Domaine des Fossés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Avis sur l'enquête publique SCEA BOULLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été effectuée du 8 au 25 novembre 2021 suite à la demande d'autorisation environnementale de la société SCEA BOULLE pour l'augmentation de la capacité de stockage d'alcools de bouche existants et pour la création d'un nouveau chai situé au 4 Chez Massias 17500 St-Martial de Vitaterne.

La commune n'a pas reçu le rapport du commissaire-enquêteur mais personne ne s'était présenté en mairie pour consulter le dossier et le commissaire-enquêteur n'avait reçu personne lors de ses permanences.

Par conséquent, après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique et en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation de la société SCEA BOULLE sans réserve ni observations.

Télétravail

La secrétaire effectue les 3 demi-journées fermées au public en télétravail depuis 1 an. Une délibération doit être prise afin de se mettre en conformité avec les circulaires parues en 2021. L'avis du Comité Technique du Centre de Gestion est nécessaire pour prendre la délibération et le dossier n'a pas encore été présenté.

Le maire souhaite que la secrétaire revienne une demi-journée par semaine en présentiel pour pouvoir travailler avec les élus. Les conseillers estiment que c'est une organisation à voir en interne au besoin.

Compte-rendu de la commission du 1^{er} décembre

Les membres de la commission ont reçu le compte-rendu de la réunion.

Julien Guiet a fait part de son projet de zone d'accueil pour camping-cars.

Une visite technique de Dekra a eu lieu pour le diagnostic de l'existant pour les travaux de la salle des fêtes.

Le contrat de maîtrise d'oeuvre a été signé de nouveau avec le maître d'œuvre qui a changé son statut d'entreprise.

La majoration de la valeur locative foncière a été évoquée.

Il faudra réunir les propriétaires de terrains situés en zone U et AU pour connaître leurs intentions sur le devenir de leurs terrains, suite à la mise en cohérence du PLU avec le SCOT.

Les adjoints vont se réunir le lundi 20 décembre pour la décision de la vente du terrain communal Rue du Maine.

Aménagement de la mairie

2 chantiers à voir : réorganisation des bureaux secrétariat et bureau du maire / rénovation de la salle des mariages qui ne pourront pas avoir lieu en même temps.

Des devis sont actuellement en cours de demande.

Effacement de réseaux Rue Maingaud - Convention avec Orange

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public, Orange doit réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le Maire donne lecture de la convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. La convention fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la commune.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de travaux de dissimulation des réseaux avec Orange (convention n° D17-54-21-142364).

Décision modificative – opérations liées à la convention pour assistance financière avec le Syndicat de la Voirie

Monsieur le Maire rappelle que suite à la convention d'assistance financière signée avec le Syndicat de la Voirie, il y a lieu de procéder à des écritures comptables de régularisation.

Deux mandats de l'année 2018 doivent être annulés par l'émission de titres, et réemis (montants de

2935€ et 2990€).

Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires au budget primitif 2021 et d'équilibrer les écritures.

Questions diverses

Mme Gravelle fait part des départs et arrivées des habitants sur son secteur.

Mme Carré signale que les habitants du Brandart sont mécontents suite à la suppression des conteneurs poubelles dans le village, car ils n'ont pas été prévenus à l'avance. Les bacs se trouvaient sur un terrain privé et non communal, ils ont donc été déplacés suite à la réclamation de la propriétaire du terrain. Il faudrait trouver une autre solution.

Plusieurs conseillers signalent une invasion de rats sur la commune. C'est à chacun d'y remédier, la commune n'étant pas tenue de faire une dératisation ni même de fournir des produits, ce qu'elle fait pourtant déjà.

Suite à l'apparition d'une antenne dans son jardin, Mme Brossard indique qu'après ses réclamations, l'antenne a été déplacée sur le domaine public.

Suite à l'annulation de l'arbre de Noël à cause de la Covid19, les cadeaux et les bonbons ont été distribués aux personnes qui se sont présentées, il en reste quelques-uns.

Il se trouve des bidons de pétrole dans les conteneurs poubelles, ils n'ont rien à y faire, ils devraient être emportés en déchetterie. Faire un rappel au civisme dans le bulletin.

Il est préférable d'annuler également les vœux du maire. Une réunion pourrait bien avoir lieu mais le moment de convivialité et de partage de cette manifestation ne pourrait pas se tenir, c'est pourquoi le conseil préfère reporter.

SÉANCE DU 27 JANVIER 2022

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard – M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - Mme SAÏDANI Tafathe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTHELOT Evelyne – M. LINLAUD Vincent - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2021 : adopté à l'unanimité.

Vote de crédits d'investissements

Le maire demande l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021.

Prévoir des crédits pour :
Le local technique : 7 000€
Etudes d'aménagement de la Rue du Maine Forget
1700€
Maîtrise d'œuvre aménagement Rue Augenaud :
11 000€
Arbres et arbustes : 1300€

Des arbres et arbustes à remplacer : ancien pin parasol Rue Pré aux cailles, choix entre un chêne-liège ou un olivier, attendre de voir le conseiller du CAUE qui vient le 14 février, une majorité vote pour le chêne si le conseiller est d'accord.

Modification des statuts de la CDCHS

Pour permettre à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge de passer et exécuter des marchés publics pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commande, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération en date du 15 décembre 2021, la modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge en ajoutant la 5^{ème} compétence supplémentaire suivante :

« 5° - La charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des communes membres réunies en groupement de commande ».

Accord du Conseil.

Reprise case columbarium

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de rétrocession de case de columbarium a été formulée par un habitant qui a déménagé et qui n'en aura pas l'utilité.

Il demande le remboursement du montant réglé pour la réservation.

La commune n'est pas obligée d'accepter mais elle peut le faire dans le but de récupérer la case.

La rétrocession implique un abandon des droits sur la concession. En retour, la commune s'engage à rembourser aux concessionnaires une partie du prix payé. Le remboursement doit être fait *prorata temporis*, en fonction de la durée déjà écoulée et de celle à venir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte les rétrocessions de cases de columbarium ou de concession funéraire et s'engage à rembourser les concessionnaires au *prorata temporis*.

Résultat du dossier Arboretum

Suite au jugement de l'affaire, la commune a obtenu un avis favorable pour l'élargissement du chemin pour permettre un accès à la parcelle communale et l'implantation d'une bâche incendie ou citerne enterrée, à l'exception de toute autre cons-

truction. Le terrain communal pourra ainsi être désenclavé et vendu.

Le Conseil décide de ne pas faire appel de cette décision.

M. Roques considère que l'urbanisation de ce terrain ne peut pas s'envisager sans avoir une vision globale des terrains de la zone AU qui sont autour. Le maire propose l'élargissement du chemin à partir de l'abribus jusqu'au terrain communal sans aller plus loin.

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Télétravail

Avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion, donc maintenant la délibération peut être prise.

Accord pour 2 demi-journées de télétravail et 1 demi-journée flottante par semaine, en fonction des besoins.

Site internet de la commune

Le site internet de la commune est ancien et ne peut plus évoluer dans sa configuration actuelle. Il ne peut surtout pas être mis en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données).

Le prestataire a donc envoyé une proposition pour faire un nouveau site, et un autre devis a été demandé à Soluris.

Considérant les tarifs en fonction de l'équivalence des offres et des options, le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat de l'Offre Standard de Soluris pour un montant de 500€ par an avec un engagement de 3 ans.

Questions diverses

Journée Haute-Saintonge propre : 26 mars 2022

Le Conseil décide d'inscrire la commune, pour l'après-midi à 16h ; 4 conseillers préviennent qu'ils seront absents.

Repas des aînés prévu le 13 mars. Sophie traiteur a envoyé un menu.

Vu les conditions sanitaires actuelles, il est décidé de décaler le repas au 3 avril.

SDEER : Lors de l'étude du projet d'enfouissement des réseaux Rue du Vert Galant, le SDEER a constaté que la voirie ne serait pas sur St-Martial, et ne serait pas dans le domaine public. Un courrier a été envoyé au service du cadastre pour vérification.

La convention avec M. Boule a été signée pour la DECI.

Un totem de signalisation a été sinistré par un habitant avec sa remorque, devis de 2300€, expertise avec l'assurance le 11/02.

Travaux en cours au cimetière : mur fissuré dans le bas, changement des chapeaux des murettes, pour consolider les murs.

Poubelles du Brandart : Un nouvel emplacement dans le village a été proposé en accord avec la CDCHS et la mairie de Saint-Germain de Lusignan. Néanmoins le propriétaire n'a pas donné son autorisation. Le projet n'aboutira donc pas. Mme Carré a refait le tour des habitants qui se sont finalement habitués à ce changement.

Beaucoup de poubelles avaient des couvercles cassés qui ne pouvaient pas être remplacés, les bacs ont donc été remplacés, ils sont un peu plus petits.

Révision des listes électorales

Réunion préparatoire souhaitable avant la réunion de commission des listes électorales, pour voir surtout les électeurs à radier.

Mme Maroc et M. Tynevez viendront étudier la liste.

Formations des élus

Le maire donne le bilan des élus qui ont suivi des formations en 2021.

Mme Carré intervient car elle-même et M. Guiet ont suivi une journée de formation sur la prise de parole en public « module 1 » et ils auraient dû s'inscrire au module 2 mais les crédits de leur DIF sont épuisés. Elle demande si la commune pourrait financer le module 2, le montant est de 385€ par personne. Les crédits DIF de 2022 ne sont pas encore disponibles. La réponse du Conseil est qu'ils n'auront qu'à s'inscrire plus tard dans l'année au module 2.

M. Roques apporte les précisions suivantes : les élus peuvent suivre les formations qu'ils veulent avec leur DIF. Des crédits de fonctionnement doivent être prévus sur le budget de la commune, sur la ligne de formation des élus. Mais ces formations doivent s'intégrer dans une politique de formation des élus. Chaque élu fait une demande de formation au maire, qui peut être acceptée ou refusée, et justifiée si le maire n'est pas favorable. C'est une dépense obligatoire des communes mais elle doit s'inscrire dans un intérêt communal, pour acquérir une compétence sur un sujet particulier.

Dans le cas cité, le sujet n'est pas un objectif communal.

Il faudrait établir un plan de formation selon les besoins, à l'occasion d'un prochain conseil, en utilisant d'abord le DIF, et ensuite voir ce que la commune prendrait en charge.

Bilan de la formation urbanisme suivie par Mme Gravelle, qui lui permet de mieux comprendre les sujets du PLU et du SCOT.

Bilan des formations 2021 suivies par les agents.

Un habitant a signalé à Mme Carré que la luminosité de l'éclairage public baisse d'intensité dans le village du Brandart ; la baisse d'intensité est normale à partir d'une certaine heure et l'intensité augmente au passage d'une voiture.

M. Fagot demande si l'Impasse du Vigneron sera refaite une fois que toutes les constructions seront terminées. Ce sera effectivement à prévoir.

Voir si la rue est bien identifiée au cadastre.

Réunion PLU : 4 février à 18h - réunion des propriétaires de terrains à bâtir.

Un courrier leur a été envoyé pour connaître leurs intentions sur le devenir de leurs terrains ainsi qu'aux propriétaires en zones non encore constructibles mais qui pourraient être vendeurs.

Point d'information sur la révision du PLU

Outils dont s'est dotée la commune : droit de préemption et délibérations prises en 2014 et 2015 sur la majoration de la valeur locative des terrains à bâtir.

Il faudra remettre cette question en délibération avec le nouveau conseil et délibérer pour appliquer cette taxe.

Réunion prévue le 14 février à 14h avec un conseiller du CAUE pour le dossier fleurissement.

La colonne à verre a été déplacée au pied du château d'eau. Une 2^{ème} colonne est située sur la Place du Vert Galant. (l'indiquer dans le prochain bulletin municipal)

Mme Gravelle a rencontré le propriétaire du champ qui longe le chemin rural qui vient d'être borné, il demande de lui réserver une sortie sur le chemin.



SÉANCE DU 17 MARS 2022

PRÉSENTS : M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - M. FAGOT Philippe - M. TYNEVEZ Dominique - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien

ABSENTS EXCUSES : M. CHAUSSEREAU Joël (procuration à M. BERTRAND) - Mme GRAVELLE Pascale (procuration à M. ROQUES) - Mme SAÏDANI Taffathe (procuration à Mme MAROC) - Mme BERTHELOT Evelyne - M. LINLAUD Vincent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MAROC Isabelle

Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2022 : adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2021

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte Administratif 2021

Voir graphiques en pages suivantes

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 44 745,93€
Fonctionnement : 423 984,24€
Résultat global : 468 730,17€

Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation : Excédent : 423 984,24€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 185 054,07€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 238 930,17€

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 44 745,93€

Vote du Budget primitif 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2022 :

Investissement :

Dépenses : 570 766€ (dont 276 600€ de RAR)
Recettes : 570 766€ (dont 46 800€ de RAR)

Fonctionnement équilibré à 551 800€

Vote des taux des taxes directes locales 2022

Pas de modification des taux :

Taxe foncière bâti : 34,94%

Taxe foncière non bâti : 47,91%

CFE : 19,45%

Travaux de rénovation de la salle des mariages et de l'atelier communal – Demande de subvention

Des devis ont été demandés pour le projet de rénovation de la salle des mariages/du conseil et d'isolation de l'atelier communal.

Les devis retenus pour le remplacement des fenêtres, les peintures, la rénovation électrique, l'isolation et le plafond, s'élèvent à 10 369,62€ HT.

Le devis retenu pour l'isolation et le plafond de l'atelier s'élève à 4 900,87€ HT.

Une subvention de 40% du montant HT peut être sollicitée auprès du Département, dans le cadre du fonds de revitalisation.

Le Conseil Municipal approuve le projet, accepte les devis et sollicite une subvention de 40% du auprès du Département.

Acquisition de la parcelle AM 56

La commune avait lancé le projet d'enfouissement des réseaux rue du Vert Galant. Or, au moment de la constitution du dossier et du projet technique, il s'est avéré que la parcelle AM 56 (qui inclut également la voie communale) appartient à la commune de Jonzac.

Face à l'impossibilité de réaliser des travaux sur une voie n'appartenant pas à la commune, il a été demandé à la commune de Jonzac de délibérer pour accepter la rétrocession de la parcelle AM 56 d'une contenance de 3182 m² au profit de la commune de St-Martial de Viterne.

Par délibération du 10 mars 2022, le Conseil municipal de Jonzac a accepté la rétrocession à titre gracieux de la parcelle AM 56 au profit de la commune de St-Martial de Viterne.

Le Conseil Municipal approuve la rétrocession de la parcelle AM 56 et le transfert de la voirie dans le domaine public communal et autorise le maire à signer les actes notariés constatant le transfert de propriété à la commune, ainsi que tout document y afférent.

Repas des aînés

Le repas est prévu le 3 avril.

Distribution des listes des habitants par secteur pour aller inviter les aînés.

Installation des tables le samedi matin.

M. Roques propose un fond musical, à voir.

Bureau des élections

Les conseillers se répartissent les créneaux horaires pour les bureaux de vote des 10 et 24 avril.

Questions diverses

Rappel de la Journée Haute-Saintonge propre :
26 mars 2022 à 16h

- M. Bertrand propose un point de collecte de dons pour l'Ukraine.
- Mme Brossard signale la divagation d'un chien en face de chez elle.
- M. Fagot signale avoir porté plainte après avoir trouvé son compteur détérioré à son retour de vacances.
- M. Guiet signale que le chemin rural qui mène au hangar à boues est très abîmé, devient impraticable et que la commune devrait le réparer.
- M. Roques rend compte de la dernière réunion

PLU/SCOT organisée par la CDCHS : elle avait pour but de présenter le diagnostic du territoire et de poursuivre les travaux sur les enveloppes urbaines. Sur ce second point, 2 sujets appellent l'attention : la parcelle 113 (terrain de M. Abecassis) ne sera probablement pas incluse dans l'enveloppe urbaine ; le PLU de la commune actuellement en vigueur prévoit pour les parcelles 113 et 46 la réalisation d'une rue traversante – une expertise est demandée à la DDTM sur les conséquences de cette prescription.

- Projet Fleurissement : Prévoir une réunion de commission pour examiner l'étude réalisée par le référent « paysages » du Conseil Départemental.
- Suite à la réunion de la CDCHS qui avait pour objet de présenter le projet d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), il a été demandé à la commune de faire le point sur les locaux d'habitation vacants.
- Réunion CCID : jeudi 31 mars à 18h (faire le point sur les locaux vacants).
- Mme Maroc a assisté à la réunion des délégués de Soluris. Elle demande s'il est légal que les affiches de candidats soient placardées n'importe où et notamment sur les totems de signalisation ou les abribus.

SÉANCE DU 28 AVRIL 2022

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - M. BERTRAND Bernard - M. ROQUES Jean-Luc - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - M. FAGOT Philippe - Mme GRAVELLE Pascale - M. LINLAUD Vincent

ABSENTS EXCUSES : M. TYNEVEZ Dominique (procuration à M. BERTRAND) – Mme BROSSARD Isabelle (procuration à Mme MAROC) - Mme SAÏDANI Taffathe - Mme BERTHELOT Evelyne - Mme CARRE Elodie - M. GUIET Julien

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LINLAUD Vincent

Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 : adopté à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les subventions aux associations n'ont pas pu être étudiées lors du vote du budget et qu'il y a lieu de les soumettre à délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote

à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2022 qui seront inscrites à l'article 6574 du BP 2022 :

Club du Chêne vert : 400€

Croix-Rouge soutien Ukraine : 300€

Donneurs de sang : 100€

Mme Isabelle Maroc, intéressée au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres restants :

Comité des fêtes : 500€

M. Bernard BERTRAND, intéressé au vote de la subvention suivante, quitte la salle et ne participe pas au vote, et le Conseil Municipal vote, à 5 voix pour, 3 abstentions :

ACCA : 400€

La subvention demandée par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) est refusée à 5 voix contre, 2 abstentions et 2 voix pour.

Effacement de réseaux Rue du Vert Galant : Convention avec Orange

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du dossier de dissimulation des réseaux basse tension et éclairage public, Orange doit réaliser l'étude d'effacement du réseau téléphonique.

Le Maire donne lecture de la convention qui formalise les conditions de réalisation des prestations et les participations de chaque partenaire. La convention fixe les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation des travaux d'aménagement esthétique du réseau de communications électroniques souhaités par la commune.

Après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de travaux de dissimulation des réseaux avec Orange (convention n° D17-54-22-146119).

Conventions avec le Syndicat Départemental de la Voirie

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à sa demande, le chemin rural qui longe l'arboretum, entre la Rue du Bois de l'Ecu et la Rue du Pèlerin, va pouvoir être élargi pour désenclaver la parcelle communale AI 43.

Le Maire donne lecture des conventions proposées par le Syndicat de la Voirie pour :

- Levé topographique 470€ HT
- Réalisation de mission de bornage et de division cadastrale 780€ HT
- Mission de géolocalisation et géoréférencement des réseaux souterrains 580€ HT
- Conception d'une voie et réalisation des travaux : esquisse – diagnostic environnemental – mission « PRO » - permis d'aménager (5250€ HT) - maîtrise d'œuvre 2% HT du montant HT des travaux, estimé à 28 500€.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Vente terrain constructible Chez Bâtard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune possède un terrain constructible près de l'arboretum au lieu-dit Chez Bâtard. Suite au jugement et à la révision des clauses de la donation de M. Pechaud, le chemin rural peut être élargi, la parcelle désenclavée, et le terrain peut être mis en vente.

Il s'agit de la parcelle AI 43 pour une superficie totale de 1029 m².

Le Maire propose de vendre le terrain en terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la mise en vente de la parcelle AI 43 Chez Bâtard au prix de 60€ le mètre carré.
- autorise le maire à vendre ce terrain à la condition

qu'il y ait un engagement de construction de la part de l'acheteur.

- autorise le maire à signer les actes notariés et tous documents nécessaires.

Acquisition de la parcelle AM 56

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 17 mars 2022, celui-ci a approuvé la rétrocession, au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne, à titre gracieux de la parcelle AM 56 appartenant à la commune de Jonzac et a autorisé le maire à signer les actes notariés constatant le transfert de propriété à la commune.

La commune de Jonzac a indiqué qu'il sera délivré un acte de cession à titre gratuit au profit de la commune de St-Martial de Vitaterne, mais que la commune doit préciser qu'elle règlera les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge le règlement des frais d'acte relatifs à cette cession.

Décision modificative au Budget 2022 - Création d'opérations

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de créer comptablement et budgétairement des opérations d'investissement afin de différencier les projets de travaux.

Il propose de créer 4 nouvelles opérations comme suit :

- Opération 147 Aménagement Rue Auguenaud

Article 2151 : - 45 000€ → article 2151 opération 147 : + 45 000€

- Opération 148 Aménagement voirie Rue Maingaud

Article 2151 : - 40 000€ → article 2151 opération 148 : + 40 000€

- Opération 149 Création de voirie arboretum

Article 2151 : - 35 000€ → article 2151 opération 149 : + 35 000€

- Opération 150 Rénovation salle des fêtes

Article 21318 : -150 000€ → article 21318 opération 150 : + 150 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création des nouvelles opérations et les décisions modificatives au budget primitif 2022.

Poste d'agent technique saisonnier

Il serait nécessaire d'avoir recours à un contractuel ponctuellement pour aider Eric dans les travaux des espaces verts.

Eric estime le besoin à 1 jour par semaine jusqu'en octobre.

Le conseil approuve le recours à un contractuel pour un total de 100 heures au SMIC horaire de mai à octobre, par l'intermédiaire du service remplacement du Centre de Gestion.

Fleurissement

Pour cette année, il est décidé l'achat de grands pots qui seront installés devant la mairie.

M. Arnould et Mme Gravelle sont chargés de cet achat ainsi que des fleurs.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été ouverts.

Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 11h comme d'habitude.

La population sera conviée à la cérémonie et informée par une affichette distribuée dans les boîtes aux lettres.

Questions diverses

Le Maire présente les devis pour les études de sol pour la vente des 2 parcelles communales.

- Syndicat de la Voirie : 2298€

- Compétence géotechnique : 1176€ par terrain

Attente d'un autre devis.

M. Roques propose de choisir le plus rapide à intervenir.

M. Roques rend compte de la première réunion avec le maître d'oeuvre pour les travaux de la salle des fêtes.

Le responsable du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit venir expertiser la

résistance au feu. La prochaine réunion est prévue le 2 mai.

Château d'eau : Eau 17 va effectuer des travaux de rénovation de la peinture. Un devis pour l'ajout du logo de la commune ou une représentation de l'église a été demandé.

Réunion en septembre-octobre pour préparer les travaux et voir pour les coupures.

Prochaine réunion de Eau17 le 12 mai.

Terrains en zone à urbaniser AU entre l'église et l'arboretum

Le Plan Local d'Urbanisme mentionne une Opération d'Aménagement et de Programmation qui prévoit une rue traversante. Un propriétaire de la zone a demandé à la mairie si cette obligation pouvait être modifiée. Le service de l'État (DDTM) a précisé que l'on ne peut pas modifier simplement une OAP et qu'il faudra faire une révision du PLU.

Une réunion a eu lieu le 7 avril avec la CDCHS pour une présentation de l'opération de revalorisation territoriale. Celle-ci permettrait aux propriétaires de bénéficier d'une part de subventions, d'autre part d'une défiscalisation pour des opérations de rénovation de locaux d'habitation. Lors de cette réunion, la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la mairie et de la salle des fêtes a été évoquée.

M. Bertrand indique qu'avec l'interdiction du désherbage chimique pour les communes, il y aura peut-être des retours négatifs de la part des riverains. Il faudra voir pour acquérir du nouveau matériel.



AMÉLIORER ENCORE LE CADRE PAYSAGER DE NOTRE COMMUNE...

Probablement avez-vous déjà remarqué que depuis quelques semaines les abords de la mairie et de la salle des fêtes se sont embellis de nouveaux fleurissements. Il s'agit de la première étape d'une intention de l'équipe municipale d'améliorer encore le cadre paysager de notre commune. Fleurir, verdir, adapter nos pratiques en matière d'entretien des espaces verts participe aussi de notre volonté de prendre en compte l'enjeu de la biodiversité (pratique *zéro-phyto*) et une sobriété dans la gestion de l'eau.

En début d'année nous avons fait réaliser un état des lieux par le service des paysages du département de la Charente-Maritime. Parmi les propositions, nous avons retenu deux chantiers prioritaires :

- le réaménagement de l'espace du cimetière dédié au jardin du souvenir et au columbarium
- la création d'une jachère fleurie à l'arboretum

Nous mènerons également une opération test d'enherbement d'un trottoir actuellement gravillonné.

L'objectif est de faciliter leur entretien et de réduire l'imperméabilisation des surfaces, source de risques en cas de fortes pluies. Nous sommes conscients que ce changement de pratiques peut susciter des questionnements : aspect visuel insatisfaisant en cas de pousse progressive ou imparfaite du couvert végétal...

C'est pourquoi nous avancerons progressivement en nous assurant que « ça marche ».

Nous en sommes actuellement au stade des devis. Restera à déterminer ce que notre budget permet. Mais nous espérons que dès cet automne vous pourrez commencer à constater l'engagement de ces chantiers.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)



Délégation départementale de la Charente-Maritime
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale Service
Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE

Prélèvement	00129624	Commune	SAINT-MARTIAL-DE-VITATERNE
Unité de gestion	0151 - A.C. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	Prélevé le	jeudi 14 avril 2022 à 10h13
Installation	UDI 000078 - R. DE ST-MARTIAL-DE-VITATERNE	par	O. DANGLETERRE
Point de surveillance	0000000126 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire
Localisation exacte	MAIRIE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'air	16,2 °C			
Température de l'eau	13,3 °C		25	
pH	7,6 unité pH		de 6,5 à 9	
Chlore libre	0,27 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,29 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701
Type de l'analyse : D1CVM Code SISE de l'analyse : 00129573 Référence laboratoire : 22LH-3013-5

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	<1 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Odeur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Turbidité néphélométrique	<0,20 NFU		2	
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET			
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET			
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,7 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	565 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,05 mg/L		0,1	
Nitrates (en NO ₃)	<1,0 mg/L	50		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS				
Chlorure de vinyl monomère	<0,10 µg/L	0,5		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00129624)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

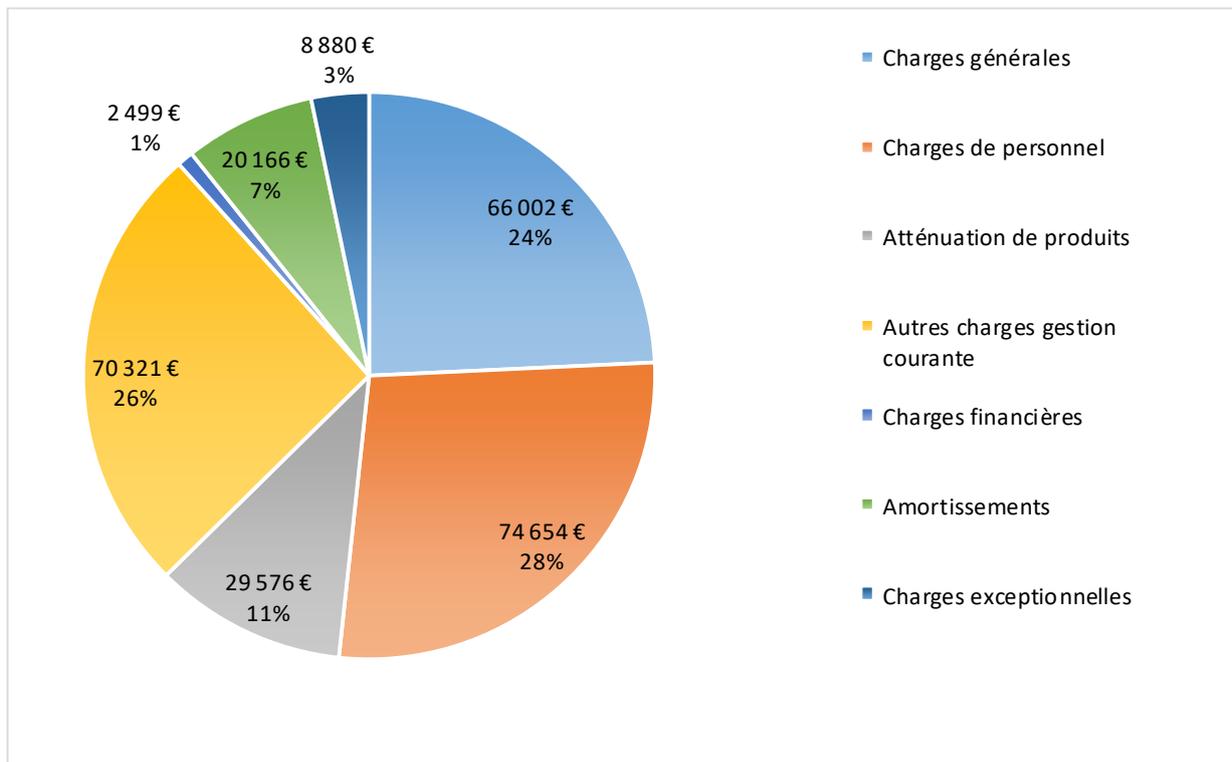
La Rochelle, le 21 avril 2022
La Directrice Adjointe

Catherine VAURE

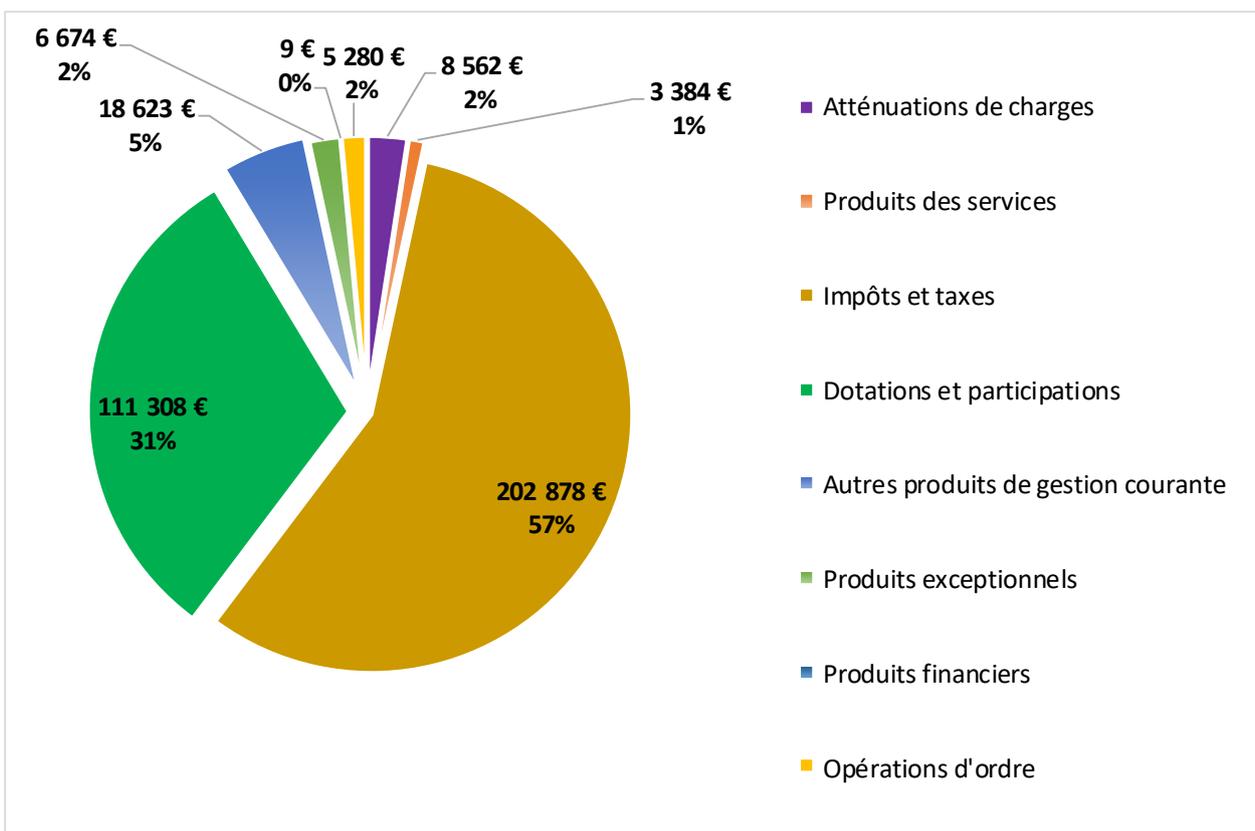
COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les résultats budgétaires de l'année 2021 sont encore très positifs. En effet, l'excédent de fonctionnement qui permettra de financer d'importants travaux à venir sans recourir nécessairement à l'emprunt reste élevé (84 620 €). Cela a été obtenu par une vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Et surtout grâce à une dynamique des recettes fiscales (taxe foncière sur les propriétés bâties) permise par la livraison de nouveaux bâtis (maisons d'habitation).

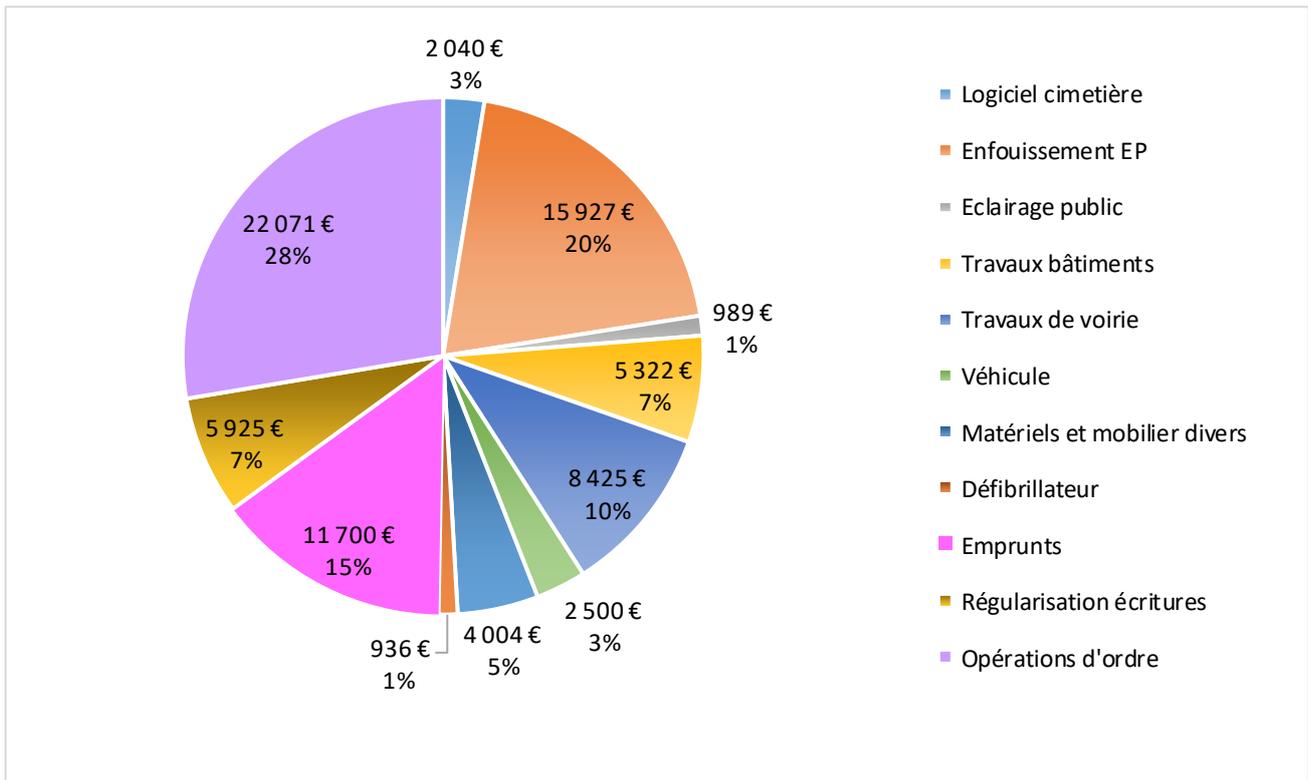
Dépenses Fonctionnement : 272 098€



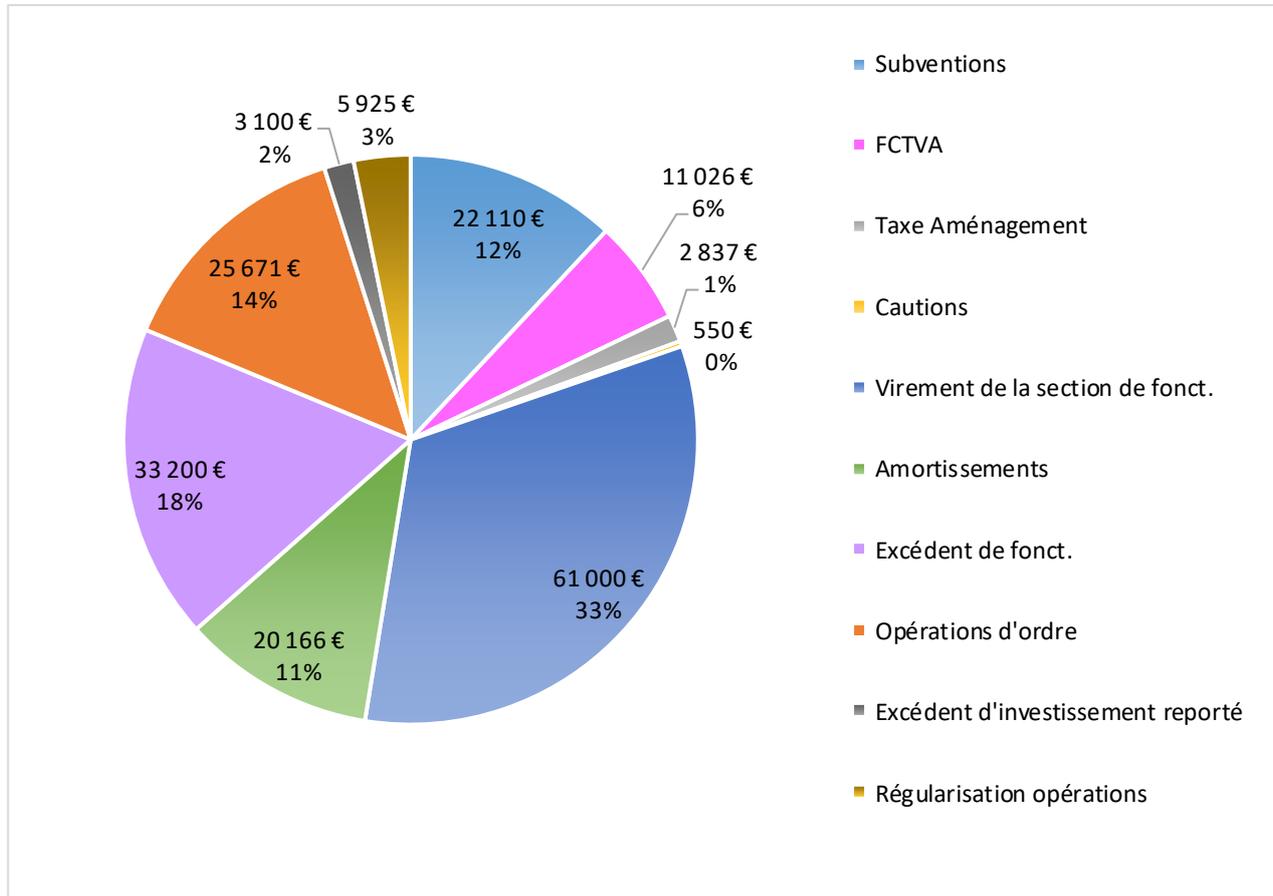
Recettes de Fonctionnement : 356 718€



Dépenses Investissement : 79 839€



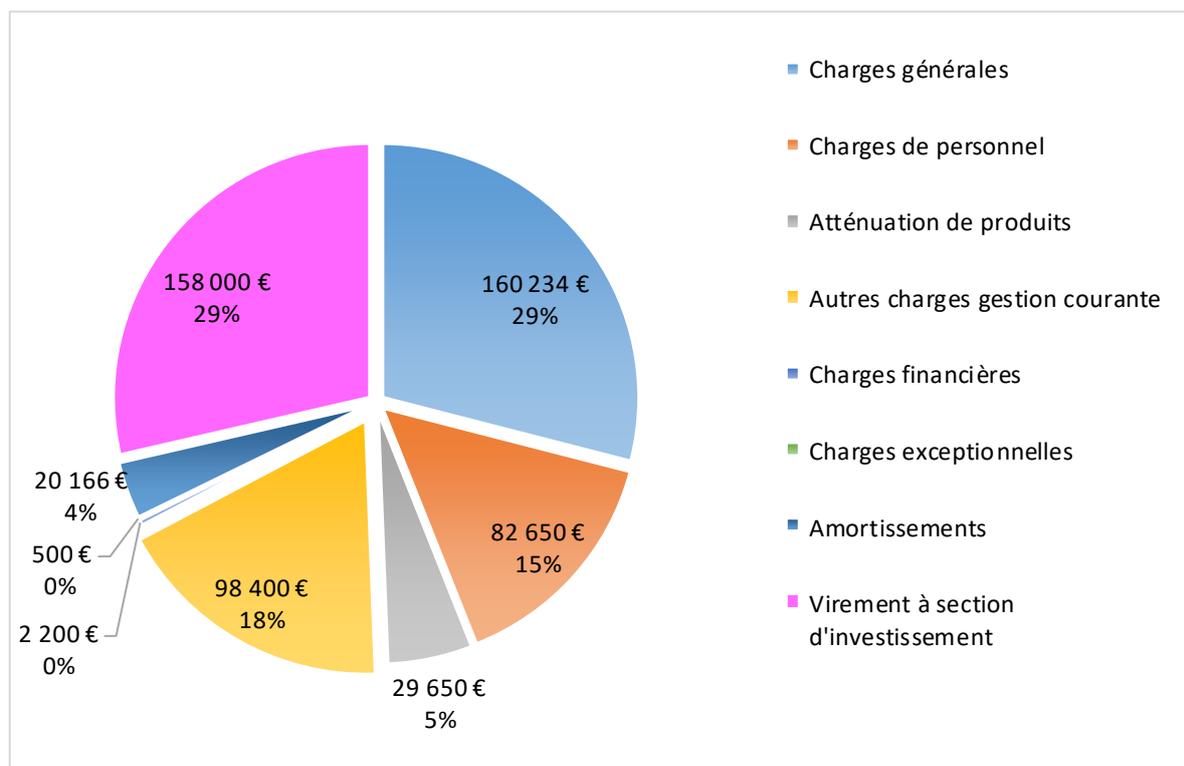
Recettes Investissement : 185 585€



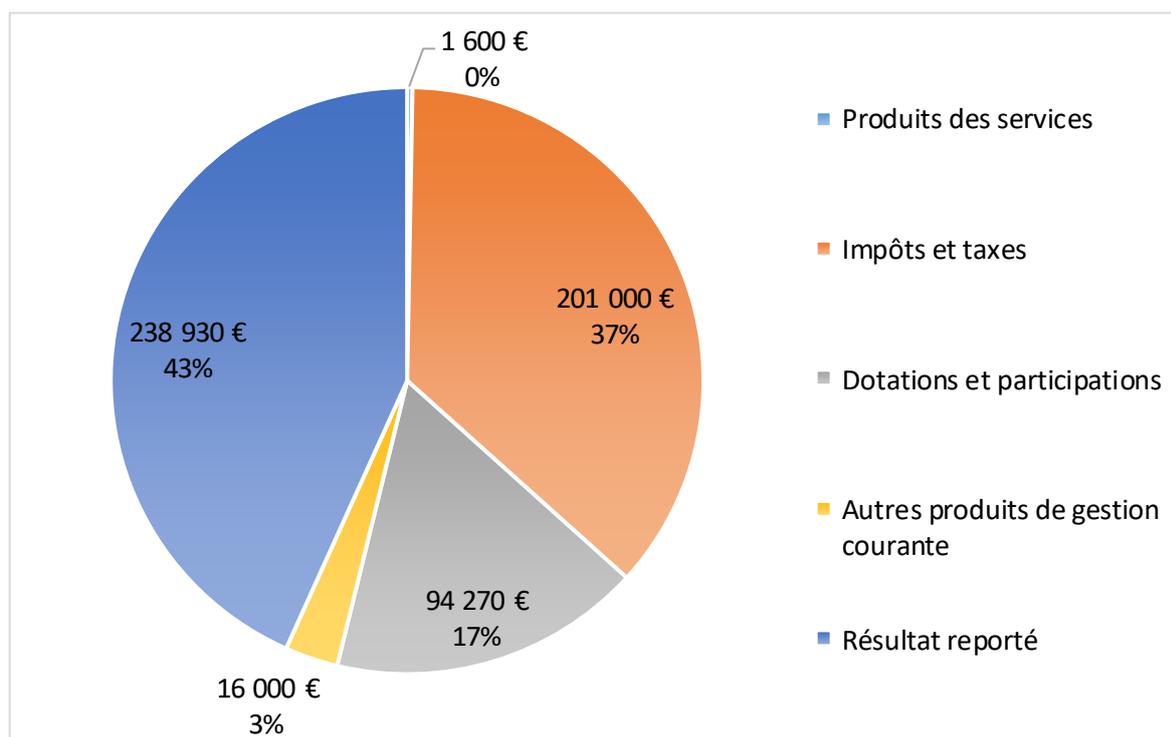
BUDGET PRIMITIF 2022

Pour l'année 2022, les axes qui ont été retenus pour élaborer le budget s'appuient toujours sur la rigueur en matière de dépense, ce qui sera particulièrement difficile dans un contexte d'inflation touchant le plus souvent des dépenses contraintes (énergie, matériaux, etc.). La municipalité fait aussi toujours le choix de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux.

Dépenses de Fonctionnement : 551 800€

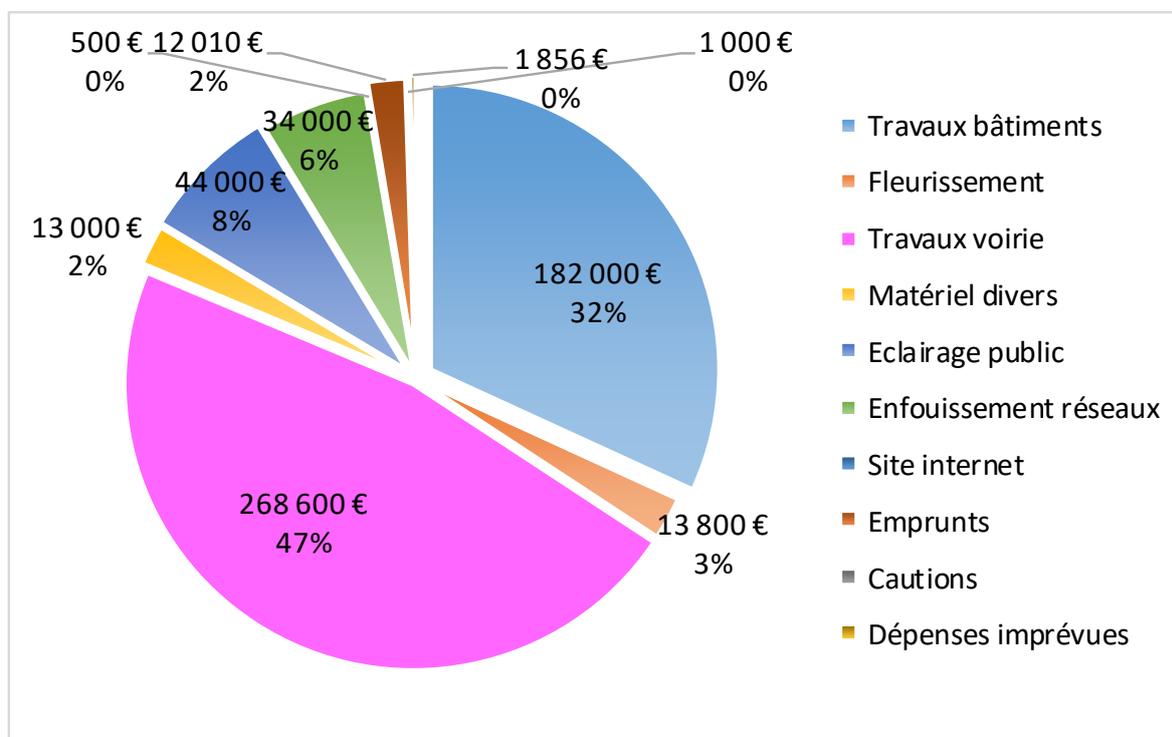


Recettes de Fonctionnement : 551 800€

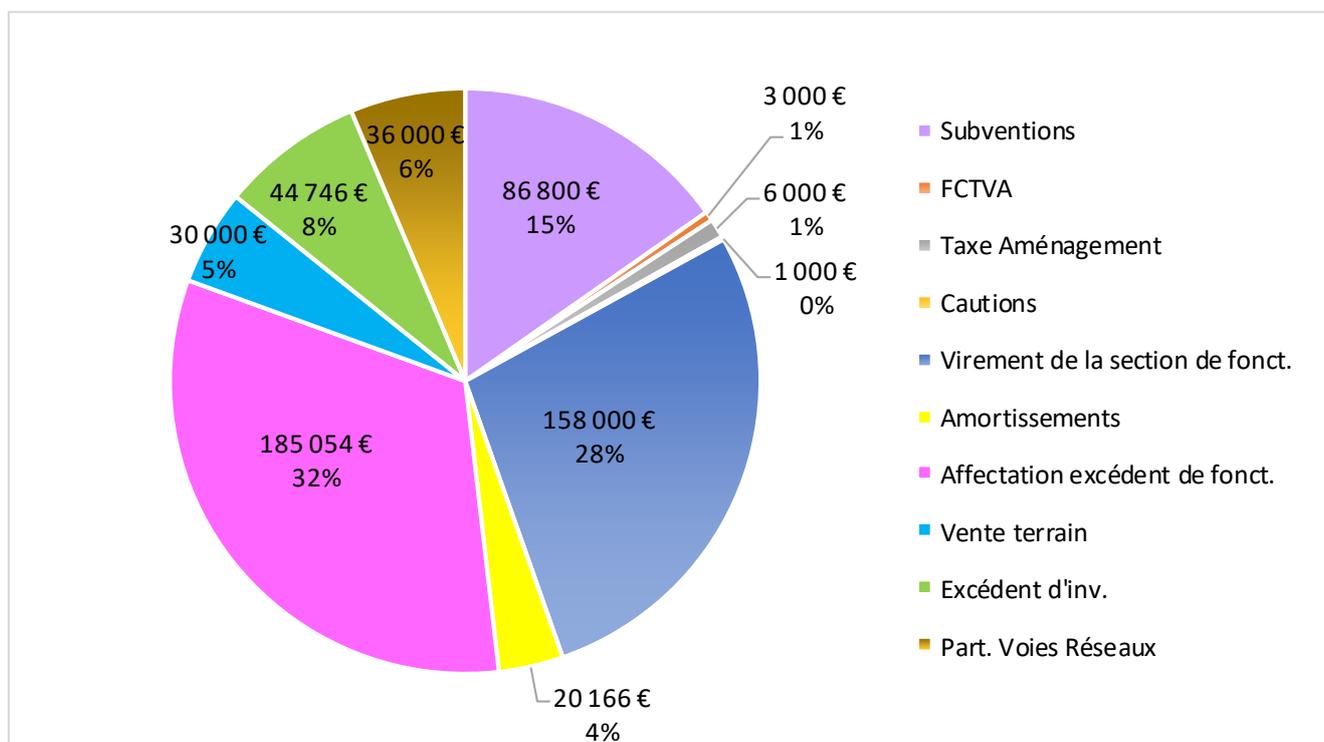


Le budget investissements 2022 connaît une forte hausse dans la perspective d'un début de réalisation de travaux déjà programmés. Ce budget sera intégralement autofinancé.

Dépenses Investissement : 570 766€



Recettes Investissement : 570 766€



CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie s'est déroulée le dimanche 8 mai. Une gerbe a été déposée au monument aux morts et le discours officiel a été lu par le maire.



RECENSEMENT MILITAIRE



Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire.**

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous inscrire en vue de **permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

- J'ai entre 16 et 25 ans
- Je m'inscris en quelques clics
- Je m'informe de A à Z



MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE.



- 1/ JE TÉLÉCHARGE UNE APPLICATION LECTEUR DE QR CODE SUR MON SMARTPHONE.
- 2/ JE SCANNE CE QR CODE AVEC MA NOUVELLE APPLICATION.
- 3/ JE SUIS SUR LE SITE GRÂCE À MON SMARTPHONE ET JE PROFITE IMMÉDIATEMENT DES SERVICES DU NOUVEAU SITE.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte.

JOURNÉE HAUTE-SAINTONGE PROPRE

La commune a de nouveau participé à la journée Haute-Saintonge propre le 26 mars 2022. Quelques bénévoles sont venus parcourir les routes et chemins communaux pour récupérer les déchets abandonnés par d'autres citoyens peu soucieux de l'environnement.



Pour la saison 2022-2023 et après accord avec la FD17, il a été décidé des actions en faveur de la petite faune de plaine :

- ne plus prélever de faisans communs (couleurs)
- ni de faisanes grises.

En remplacement il sera introduit en fonction des lâchers des faisans mâles et femelles de couleur noire.

Il sera lâché en remplacement des faisans de reproduction et ceci pour une période de 3 ans avec un agrainoir, pour 20 hectares de réserve (à remplir de blé).

Pour le gros gibier cette saison 2021-2022, il a été prélevé 2 chevreuils et un renard. Pour le sanglier aucun prélèvement, les 2 bracelets offerts par la municipalité la saison dernière seront remboursés et reconduits pour cette saison.

Un repas est prévu début 2023, date à fixer en assemblée générale.

Merci à M. le Maire et à ses conseillers pour la subvention à l' ACCA de St-Martial.

Bonne saison à tous

Le Président

COMITE DES FÊTES

Brocante

Après 2 ans d'absence, nous avons pu remettre au programme la brocante du jeudi de l'Ascension.

Toute l'équipe du Comité des fêtes s'est mobilisée pour préparer cette journée.

La reprise après Covid fut un peu timide.

Toutefois, c'est un peu plus de 60 exposants qui ont déballé livres, vaisselle, bibelots, jouets, etc. sous un ciel un peu chargé, le soleil n'étant pas de la partie.

Merci à tous les bénévoles du Comité qui ont fait un beau travail d'équipe.

Rendez-vous est pris pour l'édition 2023.



Les Estivales

Cette année nous pouvons bénéficier de la séance de **Cinéma plein air** au titre des Estivales chapeautées par la CDCHS (spectacle gratuit).

Initialement prévue le 24 juin, les intempéries ayant endommagé le matériel de la société Artec, la projection du film *Billy Holiday* a été reportée au **jeudi 4 août** à la tombée de la nuit.

Une buvette sera sur place.

Nous vous attendons nombreux pour cette soirée

Bel été et bonnes vacances !



CLUB DU CHÊNE VERT

Le club Le Chêne Vert affilié à la Fédération Génération Mouvement ouvre ses portes à nos aînés qui veulent faire des activités d'échanges ludiques.

Des cours informatiques sont proposés le mercredi matin, le mercredi après-midi et le jeudi matin pour que nos aînés puissent être plus à l'aise avec les outils numériques modernes. Pour plus d'informations à ce sujet vous pouvez contacter le trésorier qui est l'animateur de ces cours au 06 70 20 81 86 - M. CHALLARD Fabrice. La reprise est prévue le mercredi 7 septembre 2022 à 10H.

Les jeudis après-midi sont dédiés aux séances de jeux de cartes et de société qui permettent aux adhérents d'avoir un lien social très important afin qu'ils ne soient pas isolés.

Pour avoir des informations et vous inscrire veuillez contacter notre Présidente Mme BARRE Lise au 06 70 15 28 76.

SAMEDI 28 MAI 2022 – Repas à la Base de Loisirs de Jonzac

Le Club a organisé une sortie à la Base de loisirs de Jonzac pour remercier de leur confiance ses adhérents, repas très réussi, à recommencer l'année prochaine. Le service a été mené de main de maître, ce qui a été très apprécié. Nos 44 convives ont reçu un petit présent offert par le club. Petite pochette avec des surprises à l'intérieur pour les dames et petit sac de chocolat fourré au pineau pour les hommes. Voici les souvenirs de cette journée dédiée à nos adhérents.



JEUDI 2 JUIN 2022 – Goûter du Club

Goûter à la salle des fêtes de St Martial de Vitaterne. Les clubs composant l'Interclub de Jonzac ne sont pas venus, mais nous avons quand même ouvert pour nos adhérents qui se sont lâchés en jouant aux jeux de cartes, belote, tarot et autres jeux de société. Nous avons tous apprécié les gâteaux et boissons offerts par notre club. Belle journée. Nous remercions le Président de l'Interclub M. ROUSSEAU Cyprien qui est passé pour une visite sympathique.

ACTIVITES DU CLUB POUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2022

Dimanche 23 octobre 2022 REPAS DU CLUB

**Information et Inscription pour les habitants de St Martial de Vitaterne et autres.
Prendre contact auprès de la Présidente au 06 70 15 28 76**

Dimanche 4 décembre 2022 MARCHE DE NOËL

Samedi 10 décembre 2022 ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le club fermera cet été le jeudi 30 juin 2022 et reprendra le jeudi 8 Septembre 2022

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances d'été.



Accompagnement et Aide à Domicile

UNA-dom



ASSISTANCE ET
ACCOMPAGNEMENT



TRAVAUX MÉNAGERS



GARDE D'ENFANTS
À DOMICILE



Siège social - 1, Boulevard Vladimir CS 60262 17105 SAINTES Cedex
Agence Jonzac - 1, Place du 8 Mai 1945 - 17500 JONZAC



Devis Gratuit

05 46 97 50 88

www.unadom17.com

sans engagement



AIDER 17

Portage de repas à domicile

Au *menu* tous les jours :

- une écoute
- un sourire

et des recettes de saison



05 46 97 51 31

www.aider17.fr

1, bd Vladimir CS 60262 - 17105 Saintes Cedex





À domicile ou en extérieur,
nos solutions pour
votre sécurité



Téléassistance

Votre conseiller Présence Verte s'occupe de tout :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies, mise à disposition du matériel.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.



Téléassistance au domicile

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité ? Découvrez nos offres de téléassistance à domicile :

Activ'zen

Se présentant sous la forme d'un discret bracelet ou médaillon, Activ'zen s'adresse à toute personne souhaitant se sentir parfaitement en sécurité chez elle.

Grâce à cette solution, vous êtes autonome mais jamais seul. En cas de besoin, il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre médaillon ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute et ainsi prévenir les secours si nécessaire. C'est simple, facile et efficace 7j/7 et 24h/24.

Activ'zen vous garantit une assistance efficace en s'appuyant sur deux types d'acteurs selon la gravité de la situation :

- **Le réseau de solidarité** : il s'agit de membres de votre entourage s'engageant à vous porter assistance. Il se compose de 2 à 4 personnes qui peuvent être sollicitées par la centrale d'écoute en cas de besoin (amis, voisins, médecin...).
- **Les secours** : en situation d'urgence, les opérateurs de la centrale d'écoute peuvent envoyer directement les secours à votre domicile.

Une certification, un gage de qualité

Consciente de la nécessité de vous apporter la meilleure qualité de service, Présence Verte s'est engagée dans l'obtention de la norme NF service - Téléassistance au domicile.



Un contrat tout compris :

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « Tout inclus » et sans engagement; à ce titre elle comprend :

- La mise à disposition du matériel.
- Le suivi technique, la maintenance et les conseils de votre agence locale.
- La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour vous secourir 7j/7 et 24h/24.
- Un guide du service de téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

PRESENCE VERTE 16-17-33

Tél. : 05 56 44 09 09

pv16-17-33@presenceverte.fr

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Du **nouveau** cette année
en **Charente-Maritime**



Besoin d'aide
dans vos
démarches
administratives ?

Pas d'inquiétude,
on va les faire ensemble



**Le réseau
France services
vous guide
dans vos
démarches.**

FAMILLE
LOGEMENT
SANTÉ
RETRAITE
FISCALITÉ
JUSTICE
EMPLOI
AIDE AU NUMÉRIQUE
TITRES SÉCURISÉS



**La ligne directe France
Services** prend le relais
des accueils physiques
présents dans tout le dé-
partement **par téléphone
et en horaires décalés !**

**Du lundi au vendredi
de 16h à 20h**

05.46.001.001



Un service proposé par la **préfecture de la Charente-Maritime**

France Services de JONZAC

Agence [MSA](#) des Charentes

1 place du 8 mai 1945 17500 JONZAC

Tel : 05 46 97 53 74 - franceservicesjonzac@charentes.msa.fr

- Lundi : 9h-12h et 13h30-16h
- Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 13h30-16h
- Vendredi : 9h-12h

LA NUIT DE LA CHAUVE-SOURIS

12 août 2022



SALLE DE L'AUDITORIUM, MAIRIE DE PONS

**RDV À
19H30**

Au cours d'une conférence, venez découvrir la biologie et l'écologie des chauves-souris, puis partez à leur rencontre le temps d'une balade acoustique à la tombée de la nuit.

PRÉVOIR
Lampe
torche et
vêtements
chauds

INFORMATION & INSCRIPTION
Auprès de NE17, au :
05.46.41.39.04

UNE ANIMATION GRATUITE ORGANISÉE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE (SYMBAS)



ESTIVALES

DE HAUTE-SAINTONGE

les estivales de Juillet

Vendredi 1^{er} juillet à Chepniers : Concert celtique « Les Crog's » à l'église à 21h

Samedi 2 juillet à Lussac : Concert avec le groupe « Yöé » au lavoir à 14h30

Samedi 2 juillet à Archiac : Spectacle de jonglerie « Tous tes permis » par la cie C'est pas Permis à la Maison de la Vigne et des Saveurs à 19h

Samedi 2 juillet à Champagnolles : « Show Brasil » par Patricia Chacoreta e Grupo Baccara, au vélodrome des Acacias, à 20h30 pour le gala cycliste

Dimanche 3 juillet à Expiremont : Spectacle de rue « Jet Lag », à côté de la mairie à 16h

Vendredi 8 juillet à St Seurin de Palenne : Cinéma en plein air « Jungle Cruise », place de l'église à la nuit tombée à 22h30

Samedi 9 juillet à Neulles : Concert celtique « The Fireland » à l'église à 21h

Samedi 9 juillet à Chevanceaux : Cinéma en plein air « Kaamelott » au plan d'eau du Lary à la nuit tombée à 22h30

Vendredi 15 juillet à Echebrune : Cinéma en plein air « Les 2 Alfred », Place de l'église à la nuit tombée à 22h30

Samedi 16 juillet à Brie Sous Archiac : Concert « Bayzic Gospel » à l'église à 21h

Samedi 16 juillet à Saint Germain du Seudre : Cinéma en plein air « Un tour chez ma fille » Espace de la Charmille, à la nuit tombée à 22h30, marché artisanal et fermier dès 16h

Mardi 19 juillet à Jonzac : Cinéma en plein air « Poly » place du château à la nuit tombée à 22h30

Mardi 19 juillet à St Sorlin de Conac : Spectacle de feu Imoogi par L'Arche en Sel à Vitrezay à 22h30

Vendredi 22 juillet à St Palais de Phiolin : Concert jazz « Manouchka Trio » à l'église à 20h30

Vendredi 22 juillet à Montlieu la Garde : Concert Rock « Julien Loko » à la Maison de la Forêt à 21h, marché nocturne de producteurs

Dimanche 24 juillet à Boscammant : Théâtre familial « les Verligodin partent en vacances » par le Théâtre Bouche d'Or à la salle des fêtes à 15h

Mardi 26 juillet à Clérac : Cinéma en plein air « Antoinette dans les Cévennes », place de la mairie à la nuit tombée à 22h30

Vendredi 29 juillet à Pons : Concert « Acousteel Gang » esplanade du donjon à 20h, marché nocturne

Dimanche 31 juillet à Cierzac : Théâtre de rue « Les recycleurs de rêve » par la compagnie Le Passage derrière la salle des fêtes, à 10h pour le vide grenier

Retrouvez la programmation sur notre page Facebook

 ESTIVALES DE HAUTE-SAINTONGE - WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG -
Communauté des Communes de Haute-Saintonge



Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - LR-20-010426 Catégorie de licence : 2 - LR-20-010483 Catégorie de licence : 3



UNE SOLUTION DE
REPLI EST PRÉVUE
POUR LES SPECTACLES
EN EXTÉRIEUR

ESTIVALES

DE HAUTE-SAINTONGE

les estivales de Août

Jeudi 4 août à St Martial de Vitaterne : Cinéma en plein air « Billy Holiday » dans le champ près de la mairie à la nuit tombée vers 22h30

Vendredi 5 août à Boresse et Martron : Concert avec Lo Roch à la salle des fêtes de Boresse à 21h

Vendredi 5 août à Montendre : Cinéma en plein air « Ainbo, princesse d'Amazonie » au lac Baron-Desqueyroux à 22h

Samedi 6 août à Vanzac : Spectacle CIAO « jonglage caravané » par Cara-Cie à la Taverne à 19h, restauration et buvette sur place

Samedi 6 août à St Ciers Champagne : Cinéma en plein air « La fine fleur », parking de la salle des fêtes à 22h

Dimanche 14 août à Montendre : Spectacle d'acrobates Que Bardo de la Cie Bardo au Parc Mysterra à 18h30

Dimanche 14 août à Fontaines d'Ozillac : Concert « Nutbush » aux Halles à 19h30, fête locale et feu d'artifice

Vendredi 19 août à Montlieu la Garde : Concert « The Pulse » à la Maison de la forêt à 21h, marché nocturne de producteurs

Samedi 20 août à St Dizant du Bois : Concert Paris Paname à l'église à 20h

Samedi 20 août à Montguyon : Cinéma en plein air « Les Trolls 2 », Place de la Paix, à la nuit tombée à 21h30, marché nocturne

Dimanche 21 août à Allas Bocage : Cinéma en plein air « Adieu les cons » au parc de la salle des fêtes à 21h30

Vendredi 26 août à Bussac Forêt : Concert rock avec « Betty Lou » place du champ de Foire à 20h, Régalades à 17h et marché nocturne

Samedi 27 août à La Genétouze : Concert rock avec « Chris Bakehouseman » au parc de la salle polyvalente à 19h, fête communale

Samedi 27 août à St Germain de Vibrac : Concert avec « Take The Biscuit » place de la salle des fêtes à 20h30, Régalades à 16h, buvette et restauration sur place

Dimanche 28 août à St Hilaire du Bois : Concert avec « Yöé » place de la mairie à 15h, marche et repas

les estivales de Septembre

Samedi 3 septembre à St Martial sur Né : Concert gospel « Sankofa » à l'église à 19h, randonnée à 16h

Samedi 10 septembre à Neuillac : Spectacle « Sganarelle ou le cocu imaginaire » par la compagnie Dakatchiz à la salle des fêtes à 20h30

Samedi 10 septembre à St Georges des Agoûts : Cinéma en plein air « C'est quoi ce papy », derrière la salle des fêtes à 21h, repas à 20h

Dimanche 11 septembre à Montlieu la Garde : Concert « Sowge » lieu-dit Moulin Berland à 12h pour la Fête de la Voie Verte

Dimanche 18 septembre à Mirambeau : Concert médiéval « Jöer » Place de l'église de Petit-Niort à 14h pour les Journées du patrimoine, de 12h à 18h



Retrouvez la programmation sur notre page Facebook
ESTIVALES DE HAUTE-SAINTONGE - WWW.HAUTE-SAINTONGE.ORG -
Communauté des Communes de Haute-Saintonge

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins - LR-20-010426 Catégorie de licence : 2 - LR-20-010483 Catégorie de licence : 3



UNE SOLUTION DE
REPLI EST PRÉVUE
POUR LES SPECTACLES
EN EXTÉRIEUR

ZUCCHERO EMIR KUSTURICA & THE NO SMOKING ORCHESTRA KARPATT - NINA ATTAL

CIE AKOUMA

L'IMPÉRIALE

Drôles
de
Rues

JONZAC

23-24
JUILLET 2022

FESTIVAL
GRATUIT

 Drôles de Rues

Sites Scène avec La Charente Maritime LE DÉPARTEMENT

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Fonds européens agricoles pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

JONZAC

HAUTE SAINTONGE